

**303**Réseau  
Enseignement Artistique  
Pays-de-la-LoireAngers - Alençon - Cholet -  
Nantes - La Roche-sur-Yon - Laval  
- Le Mans - Saint-Nazaire**Document de présentation - Réseau 303****Entrée et sortie en cycle spécialisé  
Instruments Classiques à Contemporain**

Huit établissements classés CRD et CRR de la région Pays-de-la-Loire et Alençon ont souhaité travailler de façon commune les épreuves d'entrée et de sortie en cycle spécialisé. Ce travail commun initié depuis 2004 a pour objectif d'harmoniser les acquisitions sur l'épreuve instrumentale. Cette UV représente un élément du parcours complet proposé par chaque établissement. La validation de l'ensemble des UV permet l'obtention d'un DEM, délivré par l'établissement de rattachement.

Ce document a pour vocation de présenter et d'expliquer les modalités spécifiques d'organisation de ces différents examens. Il a été élaboré par l'ensemble des établissements et validé par les directions de chacune des structures.

**ENTRÉE - ÉLÉMENTS D'ORGANISATION**

**Durée** : « Le temps de musique » est de **10 à 15 minutes maximum**.

**Modalités**

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires.

Pour se présenter dans une discipline instrumentale dominante, le candidat (en 3<sup>e</sup> cycle dans cette dernière), doit être admis au préalable en 3<sup>e</sup> cycle de Formation Musicale au moment du dépôt du dossier.

Par dérogation, pour les candidats ne remplissant pas cette condition, l'établissement fournira une attestation attestant de la possibilité de se présenter à l'entrée régionale (se référer à chaque établissement pour connaître les modalités)

Pour les élèves extérieurs au réseau ne remplissant pas ces conditions, un entretien avec l'établissement de destination est à effectuer avant toute inscription. L'établissement de destination produira une attestation permettant à chaque candidat de postuler à l'entrée en cycle spécialisé.

Un étudiant déjà titulaire du DEM d'un autre établissement (dans la même dominante) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le Cycle Spécialisé implique une formation aboutissant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules dont la teneur et l'organisation peuvent légèrement varier selon les établissements.

**La durée du cursus est de 3 ans pouvant s'effectuer au minimum en 2 ans. La possibilité de se présenter à l'issue de la 1<sup>re</sup> année doit être obligatoirement spécifiée sur le procès-verbal de l'examen d'entrée, par le président du jury.**

**Contenu des épreuves**

- 1 / Une œuvre (ou programme) imposé(e) publiée en janvier : Cf. calendrier
- 2 / Un complément de programme au choix du candidat (une liste indicative de répertoire peut être demandée auprès des conservatoires). Le programme doit être conçu pour former un ensemble cohérent. Le nombre de pièces peut varier, l'ensemble étant cadré par le minutage.
- 3 / Un entretien portant sur la motivation, le parcours du candidat ainsi que sur des éléments de culture

musicale dont le programme du candidat sera le point de départ.

4 / Un examen du **dossier du candidat** joint à la fiche de candidature et comportant :

- Une lettre de motivation.
- Un CV comportant le résumé de la formation antérieure.
- Un questionnaire rempli par l'enseignant du ou de la candidate.
- Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine.
- Une attestation de niveau de Formation Musicale
- La liste des œuvres abordées au cours des trois dernières années (soliste - musique de chambre - orchestre ou atelier vocal...)

## **SORTIE - ELÉMENTS D'ORGANISATION**

**Durée :** « Le temps de musique » est de **20 à 25 minutes maximum**.

**Contenu :**

- 1 / Une œuvre (ou programme) imposé(e) publiée en janvier : Cf calendrier
- 2 / Un complément de programme au choix du candidat (une liste indicative de répertoire peut être demandée auprès des conservatoires). Le programme doit être conçu pour former un ensemble cohérent. Le nombre de pièces peut varier, l'ensemble étant cadré par le minutage.

## **INFORMATIONS PAR DISCIPLINES**

### ● **Chant**

**Entrée :**

« 3 œuvres minimum : d'époques, de styles différents et d'au moins 3 langues, dont obligatoirement le français. »  
L'ensemble du programme sera interprété de mémoire

**Sortie :**

3 pièces minimum : d'époques, de styles différents et d'au moins 3 langues, dont obligatoirement le français. »  
1 pièce d'écriture et/ou d'esthétique contemporaine  
1 poème, en lien avec le programme, langue au choix du candidat  
L'ensemble du programme sera interprété de mémoire (tolérance pour la pièce contemporaine)

### ● **Clavecin (musique ancienne)**

**Entrée :**

Le programme doit contenir en plus de la pièce imposée une pièce du répertoire du XVIIe (virginalistes, Frescobaldi...). L'épreuve de basse continue s'effectue dans les conditions d'une autonomie donnée une semaine auparavant.

**Sortie**

Le candidat construit son programme de manière à démontrer sa capacité à mettre en valeur la richesse du répertoire. Il peut s'il le désire y intégrer une pièce de musique contemporaine.  
L'épreuve de basse continue s'effectue dans les conditions d'un déchiffrement.

### ● **Flûte à bec (musique ancienne)**

**Entrée et sortie :**

Le choix de pièces libres peut s'étendre aux concertos, aux pièces de musique de chambre ou de consort.  
Une pièce de musique contemporaine est souhaitable mais non obligatoire pour l'examen d'entrée.  
Pour l'examen de sortie, elle est obligatoire.

- **Formation Musicale**

Chaque établissement organise de façon autonome les modalités d'entrée en Cycle Spécialisé de FM.

- **Accompagnement**

**Entrée :**

- Une pièce au choix, piano seul (5 min environ)
- Un déchiffrage piano seul d'un extrait d'œuvre orchestrale réduite pour piano (mise en loge 15 min)
- Un déchiffrage en situation d'accompagnement d'un chanteur et / ou instrumentiste (mise en loge 15 min)
- Une réduction d'orchestre donnée une semaine avant

**Sortie :**

- Présentation sous forme de concert d'œuvres de styles variés, avec partenaires (10 à 15 min)
- Déchiffrages avec instrument et/ou chant (5 min max) (mise en loge 15 à 20 min)
- Réduction d'orchestre donnée une semaine avant en situation d'accompagnement (chant ou instrument) (5 min max)
- Transposition avec chanteur (½ ton à 3<sup>ce</sup> sup ou inf.) 5 min max. (Mise en loge : 10 à 15 min)
- Séance de travail d'une œuvre préparée, instrumentale ou vocale (au choix du candidat) : filage suivi d'un temps d'échange (pédagogique) entre partenaires. Œuvre donnée deux semaines avant, durée de l'épreuve (20 min environ).

Options au choix du candidat :

Accompagnement (improvisé ou pas) d'un cours de danse classique et/ou contemporaine (15 à 20 min).

OU

- Déchiffrage (après mise en loge de 10 min) d'une basse continue à l'orgue ou au clavecin (5 min max)
- Réalisation préparée d'une basse continue du répertoire de musique ancienne, au choix du candidat, au clavecin ou à l'orgue (5 min)

- **En flûte traversière**

Ces instruments peuvent avoir une liste d'imposés de 2 pièces au choix, en entrée comme en sortie.

- **En clarinette et en accordéon**

Le morceau imposé est à choisir dans une liste établie et publiée en janvier.

- **En trompette**

Chaque candidat doit présenter en entrée et en sortie a minima une pièce pour trompette en sib et une pièce pour trompette en ut.

- **En percussions**

**Entrée :**

Le/La candidat.e à l'entrée en cycle spécialisé doit choisir au moins une pièce dans une liste d'imposés. Il/elle devra veiller à équilibrer l'ensemble de son programme, d'une durée maximale de **15 minutes**, avec des interprétations aux différents instruments à percussion (caisse claire / timbales / 4 baguettes / 2 baguettes). Une des œuvres au moins de son programme devra être jouée avec accompagnement (piano ou musique de chambre).

**Sortie :**

Programme libre, équilibré avec les différents instruments de percussions. Une partie au moins de l'épreuve devra être accompagnée (piano, musique de chambre, danse, théâtre, cirque...).

Une courte présentation (support au choix) du projet personnel de l'élève peut être envisagée

- **En trombone**

Les listes d'imposées d'entrée et de sortie doivent comprendre des pièces pour trombone ténor et trombone basse.

- **Les répertoires : cas particuliers**

La musique de chambre, les formes hybrides (par exemple danse-théâtre) sont possibles sous réserve des contraintes techniques. Dans ce cas particulier nécessitant une logistique préalable, une demande doit être formulée à l'établissement d'accueil de l'épreuve (lieu, espace, instrument de musique, technique...) qui validera ou non la proposition. Dans le cas de musiciens extérieurs, l'établissement d'origine statue sur la demande et, dans le doute, demande l'avis des directeurs du réseau. Cette proposition ne sera accessible que dans le cadre de l'examen de sortie.

## **INFORMATIONS ANNEXES**

Le candidat est tenu d'apporter au moins un exemplaire original de chaque pièce qu'il interprétera à l'attention du jury et une copie de ces partitions soit **2 exemplaires pour les membres du jury**.

Le candidat aura à sa disposition (au moins la veille) les locaux de l'établissement dans lequel se déroulent les épreuves qu'il doit passer. Il devra, au préalable, contacter l'établissement organisateur pour convenir d'un horaire de répétition.

Enregistrement : l'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le Cycle Spécialisé (entrée et sortie), l'enregistrement et/ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

Les auditions sont publiques.

## **INFORMATIONS - MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR L'INSCRIPTION**

### **Accompagnement des épreuves :**

Chaque candidat.e sera accompagné par un membre de l'équipe pédagogique de l'établissement dans lequel est inscrit l'élève. Pour les élèves extérieurs au réseau, ils devront prendre contact avec l'établissement **de destination** pour assurer l'accompagnement de l'épreuve. (Exemple : je souhaite intégrer le Conservatoire de Laval et l'épreuve est organisée par le Conservatoire du Mans. Je prends contact avec le Conservatoire de Laval pour être accompagné lors de l'épreuve qui aura lieu au Mans)

### **Comment s'inscrire ?**

Le dossier de candidature contenant toutes les pièces demandées est à déposer en ligne du 9 février au 15 mars 2026 - minuit via le lien [ICI](#)

### **Quand et où se déroulent les épreuves ?**

Le calendrier est disponible en ligne [ICI](#)

*NB : Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur : l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.*

## CONTACTS

<p><b>ALENÇON</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental Place Foch CS 50362 61014 ALENÇON Tél. : 02.33.32.41.72 emmanuel.deslandes@ville-alencon.fr</p>	<p><b>ANGERS</b> Conservatoire à Rayonnement Régional Esplanade Dutilleux 49100 ANGERS Tél. : 02.41.24.14.50 anne.alexandre@ville.angers.fr</p>
<p><b>CHOLET</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental 5 rue Tournerit 49300 CHOLET Tél. : 02.44.09.26.10 sgrimault@choletagglomeration.fr</p>	<p><b>LA ROCHE-SUR-YON</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental CYEL – 10 rue Salvador Allende 85000 LA ROCHE SUR YON Tél. : 02.51.47.48.91 camille.guicheteau@larochesuryon.fr</p>
<p><b>LAVAL AGGLO</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental 40 rue du britais 53000 LAVAL Tél. : 02.53.74.14.14 christophe.girard@agglo-laval.fr</p>	<p><b>LE MANS</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental 54 Grande rue 72000 LE MANS Tél. : 02.43.47.38.62 martine.durand@lemans.fr</p>
<p><b>NANTES</b> Conservatoire à Rayonnement Régional 4 Rue Gaétan Rondeau 44200 NANTES Tél. : 02.51.25.00.35 vincente.zagata@mairie-nantes.fr</p>	<p><b>SAINT-NAZAIRE</b> Conservatoire à Rayonnement Départemental 24, rue Cdt G. Gâté 44600 ST-NAZAIRE Tél. : 02.44.73.43.40 anne.vuillemin@saintnazaire.fr</p>